



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Séance du 12 avril 2023	N° 2023/04/12/02
Nombre de membres en exercice : 17 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 11	Date de convocation : 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni en séance à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Laetitia MIRALLES, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Présents	
Laetitia MIRALLES	Marcel GRUEL
Vincent BOUTEMY	Chantal LOUIS
Ludovic LONCLE	Jeannine AUBAULT
Philippe LANGLOIS	Paulette CROCQ
Marie-Hélène CARBONNEL	Séverine MAYEUX
Jeanne DAVID	

Absents	
Yves RENAULT	Daniele BOTTE absente sans pouvoir
Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir	Véronique BESNARD absente sans pouvoir
Bertrand D'HEROUVILLE absent sans pouvoir	Schirel LEMONNE absente sans pouvoir

Objet : Compte Administratif 2022 CCAS de Châteaugiron

Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutés par la présentation du compte administratif 2022.

Ce document :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, pour l'exercice 2022, les résultats se présentent comme suit :

SECTIONS	CREDITS OUVERTS (BP+DM)	REALISE	
<u>Section de fonctionnement</u>			
- dépenses	84 194.00 €	46 812.76 €	
- recettes	84 194.00 €	53 599.71 €	
Résultat de l'exercice 2021		6 786.95 €	
Excédent antérieur reporté		28163.20 €	
Excédent de clôture 2021		34 950.15 €	
<u>Section d'investissement</u>	CREDITS OUVERTS	REALISE	RESTE A REALISER au 31.12.2022
- dépenses	59 052.00 €	19 852.34 €	550.00 €
- recettes	59 052.00 €	6 000.00 €	0.00 €
Résultat de l'exercice 2021		-13 582.34 €	
Résultat antérieur reporté		34 358.47 €	
Résultat de clôture 2021		20 506.13 €	

Les documents budgétaires 2023 sont consultables dans leur intégralité en Mairie

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L 2121-31.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 :

- en donnant acte de la présentation faite du compte administratif,
- en constatant que le compte administratif est conforme dans ses écritures au compte de gestion,
- en reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,
- en arrêtant les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Copie Conforme,
Le Président du CCAS,

Yves RENAULT

